BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 599

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

935 068 593 RCS Grenoble.
MG2.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 8, Avenue Du Pilat, 38260 Marcilloles.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 50000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restaurant, bar, pizzéria, accessoirement traiteur, glacier, salon de thé et organisations de réception, réalisant des ventes à emporter comprenant la clientèle, l'achalandage, le droit au bail pour le temps qu'il reste à courir à partir de l'entrée en jouissance, le bénéfice de la licence IV, le droit au bénéfice de la convention de la mise à disposition de la licence IV, les fichiers clients et fournisseurs, archives commerciales, contractuelles, comptables, le compte google business/map, le numéro de téléphone, l'enseigne et le nom commercial "BISTROT DE LA BIEVRE..
Adresse : 8, Avenue Du Pilat, 38260 Marcilloles.
Précédent propriétaire : 828 785 295 RCS Grenoble. **DA.**
Date de commencement d'activité : 2 décembre 2024.
Publication légale : MESINFO/l'essor38.fr *du* 16 décembre 2024.
Oppositions : Pour la validité au lieu du fonds cédé sis à 8, Avenue du Pilat 35260 Marcilloles et pour la correspondance sis au Cabinet QUATRAIN AVOCATS - 150, Rue de Créqui 69003 LYON..
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 02/12/2024 enregistré au Service de l'Enregistrement de GRENOBLE le 06/12/2024, Dossier 202400071447 Réf 3804P03 2024 A 03499 Adresse de l'ancien propriétaire : 8 Avenue du Pilat 38260 MARCILLOLES. Adresse du nouveau propriétaire : 8 Avenue du Pilat 38260 MARCILLOLES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..